

## *Compte rendu de la réunion du Conseil de l'École doctorale Normandie Humanités*

*Mercredi 12 avril 2023 à 15h30, en visioconférence*

### **Présent.e.s**

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Anna Bellavitis (directrice adjointe, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre), Anne-Lise Worms (directrice adjointe pour le programme Radian).

Gestionnaires : Isabelle Maillard (Rouen), Claire Marin (Caen).

Directions des Unités de recherche : Mehmet Ali Akinci (DYLIS, Rouen), Myriam Boussahba-Bravard (GRIC, Le Havre), Carole Christen (IDEES, Le Havre), Tony Gheeraert (CeredI, Rouen), Christophe Gillissen (ERIBIA, Caen), Laurence Jean-Marie (CRAHAM, Caen), Stéphane Haffemayer (GrHis, Rouen), Jérôme Laurent (Identité et subjectivité, Caen), Claire Lechevalier (LASLAR, Caen), Anne de Mathan (HisTeMé, Caen), Thierry Ruchot (CRISCO, Caen), Harri Veivo (ERLIS, Caen), Karine Winkelvoss (ERLAC, Rouen).

Représentant.e.s des doctorant.e.s : Hugo Fresnel (Caen), Angelina Giret (Le Havre), Octave Moreau (Caen), Hélène Sannier (Rouen).

Secrétariat de séance : Anna Bellavitis

### **Points d'informations**

-A 15h30 Alexandra Merle ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des doctorants, élus en janvier pour un mandat de deux ans, ainsi qu'à la nouvelle gestionnaire de l'École doctorale, Claire Marin, qui remplace Anne-Marie Le Chevrel (désormais gestionnaire du CRAHAM).

-D'après une information donnée lors de la dernière réunion du Collège des Écoles Doctorales, il est désormais possible de signer une convention de cotutelle internationale au cours de la 2<sup>ème</sup> année du doctorat, à condition que les démarches aient été entreprises pendant la première année. Par ailleurs, une codirection internationale peut évoluer en cotutelle.

### **Budget**

-Il y aura désormais trois campagnes par an de reversement des fonds de l'École doctorale aux équipes, au lieu de deux. Cette année, le premier reversement vient d'avoir lieu (début avril), mais il devrait être plus précoce à l'avenir ; le deuxième aura lieu avant l'été, et le dernier en octobre-novembre. Il ne sera plus possible d'engager des dépenses après le 30 novembre.

-Le budget pour l'année 2023 est de 24.500 euros, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes. Ce montant est déterminé par plusieurs facteurs : il y a une base de 5000 euros pour chaque École doctorale, à quoi s'ajoutent 150 euros par nouveau doctorant et 250 euros par soutenance (de l'année précédente).

-État des dépenses 2023 : environ 200 euros ont été dépensés en frais de fonctionnement de l'École doctorale (frais de déplacement d'un intervenant extérieur qui a assuré une formation à Caen) et un peu plus de 6000 euros ont été reversés aux équipes, dont 3500 euros au titre de la contribution aux frais de soutenance de 10 thèses (le forfait est de 350 euros par soutenance), le reste étant consacré aux subventions aux doctorants pour des déplacements ou pour l'organisation de manifestations scientifiques.

Alexandra Merle rappelle que l'École doctorale apporte un soutien financier aux doctorants (en principe limité à 300 euros /an) en complément de celui de leur équipe de rattachement, et que les formulaires nécessaires pour déposer une demande sont disponibles sur le site.

<https://ed558-nh.normandie-univ.fr/itineraire-du-doctorant/bourses-a-la-mobilite/>

## Contrats doctoraux 2023

### Contrats financés par la Région Normandie

La direction de l'École doctorale a consulté les équipes en janvier au sujet d'éventuelles auditions des candidats aux contrats Région, parallèlement aux évaluations externes organisées par les services de la ComUE. Cette possibilité avait en effet été évoquée lors d'une réunion des Écoles doctorales du pôle HCS. Le avis recueillis étaient partagés et nous avons renoncé, tout comme les autres Écoles doctorales du pôle, à tenter d'organiser des auditions à cette étape du concours dans un calendrier extrêmement contraint. Il y aura en revanche des auditions une fois que la Région aura approuvé les propositions des établissements, pour les sujets dont le financement aura été décidé.

Le processus d'évaluation a été cette année particulièrement éprouvant. Ce sont les services de la ComUE qui ont géré, comme les autres années, les échanges avec les experts potentiels, mais il a été nécessaire de proposer de nouveaux noms d'experts, parfois jusqu'à 5 ou 6 pour certains dossiers, parfois sans succès. En effet plusieurs dossiers n'ont pas reçu les deux évaluations de rigueur et ont été de ce fait écartés par la Commission Recherche (à Caen).

Les évaluations des projets réalisées par les experts externes n'ont pas été transmises aux directions des Écoles doctorales, comme c'était le cas les autres années.

Les vice-présidents Recherche ont annoncé que les porteurs de projets recevraient dans les jours qui viennent une synthèse des évaluations les concernant. Certains porteurs de projet (CRAHAM, DYLLIS) ont d'ailleurs déjà reçu cette synthèse.

La sélection des projets a été faite par la Commission Recherche de chaque établissement.

A Caen, 2 dossiers figurent sur la liste transmise à la Région (à noter que nous n'avons pas eu connaissance de la liste totale) :

- « Exils et exilés : pratiques, trajectoires et discours de l'exil dans les mondes nordiques et normands médiévaux (IXe-XIIes) » (dir. Pierre Bauduin, CRAHAM),
- « Confection, commerce et consommation des toiles peintes et imprimées en Normandie de la seconde moitié du XVIIe s au premier tiers du XIXe » (dir. Florence Buttay, HisTeMé).

Un autre est sur liste complémentaire : « L'exigence d'une cité juste. Condition d'existence et contradiction dans la philosophie théologico-politique de Simone Weil » (dir. Céline Jouin, Identité et subjectivité).

Au Havre, aucun projet en SHS n'a été accepté.

A Rouen, le projet du CeredI (« Se mesurer à des modèles poétiques absolus » : réception et traduction des élégies d'Ovide au XVIe s », dir. Sandra Provini) figure sur la liste transmise à la Région, et un autre projet présenté par DYLLIS (sur la langue des signes française) est sur liste complémentaire.

## Contrats établissement

À partir de 2024 les calendriers des campagnes de candidature aux allocations doctorales Région et établissement seront fusionnés. Pour cette année, deux possibilités ont été présentées aux directions des Écoles doctorales lors d'une réunion qui s'est tenue le 4 avril dernier :

- 1) ne pas ouvrir de concours pour les contrats établissement et attribuer les contrats à des projets déjà déposés, qui ont été bien évalués par les experts mais ne figurent pas sur la liste transmise à la Région ;
- 2) ouvrir le concours avec le calendrier suivant : dépôt des projets sur la plateforme de la ComUE avant le 2 mai. Puis évaluations par des experts externes, selon la même procédure utilisée pour les contrats Région. Les expertises devront être faites courant mai, les résultats donnés en juin et c'est alors que l'École doctorale pourra procéder au recrutement des doctorant.e.s.

Invité à se prononcer, le Conseil choisit à l'unanimité d'ouvrir le concours. Se pose néanmoins le problème des calendriers : on ne disposera pas des résultats définitifs concernant les contrats financés par la Région (puisque la Région doit encore se prononcer sur les propositions faites par les établissements) avant le 2 mai. Faut-il présenter à nouveau les projets, même ceux qui figurent sur la liste principale ?

Le formulaire à utiliser pour les candidatures aux contrats établissement vient d'être envoyé aux équipes. Un débat animé s'ensuit, de nombreux membres du Conseil déplorant que les priorités de la Région – qui privilégient sans doute les sciences « expérimentales », reléguant les SHS aux thématiques « autres » – soient reprises dans ce formulaire ; par ailleurs, ces modifications intervenant en milieu d'année bouleversent les projets d'étudiant.e.s qui avaient programmé une soutenance de Master 2 en mai pour concourir pour un contrat établissement en juin.

À Rouen, un nombre maximal de candidatures a été fixé pour chaque laboratoire, selon le nombre d'enseignants-chercheurs HDR. Il ne semble pas que ce soit le cas pour l'instant à Caen.

Les représentant.e.s des doctorant.e.s expriment leurs préoccupations concernant le nouveau système, notamment le risque qu'un.e étudiant.e qui a pensé un sujet ne soit pas choisi.e pour le traiter, et que les priorités de la Région, reprises par les établissements, finissent par exclure complètement les SHS.

Quant aux projets émergents RIN Recherche : un projet présenté par le CRAHAM a été écarté car il ne rentrait pas dans les priorités de la Région ; un projet du GRHIS a passé la première sélection et la responsable sera auditionnée.

### Enquête réalisée par les représentant.e.s des doctorant.e.s de Caen

Octave Moreau, représentant des doctorant.e.s, présente les résultats d'une enquête réalisée auprès des doctorant.e.s de Caen.

-Il y a eu 34 réponses, dont 22 de doctorant.e.s dont la thèse est financée.

-Les principales inquiétudes concernent les doctorant.e.s non financé.e.s qui signalent une série de difficultés découlant de l'absence de financement ; ceux et celles qui ont des charges de cours en vacances regrettent l'absence de prise en charge de leurs déplacements quand ils viennent à Caen, et la rémunération tardive de ces vacances. L'École doctorale doit pouvoir mettre en place de meilleures modalités d'accompagnement spécifiquement pour ces doctorant.e.s.

-Communication : le site internet de l'École doctorale devrait être mis à jour plus régulièrement afin de gagner en clarté : que ce soit pour que les doctorant.e.s puissent identifier les personnes compétentes pour répondre à leurs questions, ou en ce qui concerne le fonctionnement des financements et les modalités de validation des heures d'équivalences des formations.

-Proposition d'une newsletter mensuelle.

-Formations : les doctorant.e.s, non financé.e.s en particulier, s'inquiètent du volume horaire de formations exigé et souhaitent que soient proposées davantage de formations à distance.

Ils souhaitent par ailleurs que soient offertes davantage de formations, techniques et méthodologiques (outils numériques en SHS ; écriture scientifique ; formation à la recherche - comment organiser son temps

de travail, comment prendre en note un livre- ; formation linguistique) ; professionnelles (enseigner en SHS ; devenir enseignant-chercheur ; métiers du livre, etc.) ou épistémologiques.

Alexandra Merle remercie vivement les représentants caennais pour l'organisation de cette consultation, qui devra être rééditée chaque année et qui, dans l'immédiat, va être organisée aussi auprès des doctorant.e.s de Rouen et du Havre grâce à leurs représentantes au Conseil. Elle regrette que l'École doctorale ne puisse rien faire pour les doctorants non financés dans les domaines qui ne relèvent pas des compétences d'une école doctorale (par exemple ce qui concerne le règlement des vacances) ; en revanche, dans les autres domaines, des améliorations sont possibles. La mise à jour du site est en cours et des messages seront adressés aux doctorants plus fréquemment. L'offre de formation spécifique de l'École doctorale, qui est déjà plus variée que dans le passé, sera encore étoffée l'année prochaine : en plus des propositions qui ont été faites par plusieurs enseignants-chercheurs, les demandes des doctorants seront prises en compte et soumises au Collège des Écoles doctorales, qui doit approuver (et financer) toutes les formations.

A propos de la journée des doctorants de Normandie Humanités : les représentant.e.s des doctorant.e.s des trois universités proposent d'organiser dorénavant une Journée de l'École doctorale rassemblant des doctorant.e.s de l'ensemble de l'École doctorale une année sur deux, et, dans l'intervalle, des journées sur chacun des sites. L'idée est soumise aux membres du Conseil et approuvée. A Caen, une journée est en préparation pour l'automne 2023. Les représentantes des doctorant.e.s à Rouen et au Havre indiquent que des projets existent aussi dans leurs universités.

#### Questions diverses

Le formulaire pour l'entretien du comité de suivi avec le directeur ou la directrice de thèse, conformément aux exigences du nouvel arrêté, est en cours d'élaboration et sera rapidement disponible. Les rapports résultant des entretiens avec le comité sont à déposer avant le 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 18h.

La secrétaire de séance, Anna Bellavitis.